

## Chronique de documentation

J. D.

Volume 43, Number 3, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103862ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103862ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

D., J. (1975). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 43(3), 257–264. <https://doi.org/10.7202/1103862ar>

# Chronique de documentation

par

J. D.

## **Power Protection. Centennial Issue: 1875-1975. The Hartford Steam Boiler Inspection & Insurance Company.**

Cette revue est publiée par The Hartford Steam Boiler Inspection & Insurance Company. Le numéro indiqué plus haut contient une série de travaux présentés par le haut personnel de la compagnie, qui s'occupe soit d'explosion de chaudières, soit de bris de machinerie. Il est intéressant de s'y référer pour connaître les problèmes qui se présentent dans ce domaine hautement spécialisé. Comme on sait, le secret de l'assurance explosion et bris réside dans l'inspection des appareils. Une forte partie de la prime passe à cette dépense. Elle est essentielle, cependant, si l'on veut que les appareils ne sautent pas périodiquement quand l'usure ou le mauvais fonctionnement interviennent brusquement. Parmi les travaux, mentionnons les titres suivants: « The Boiler Just Blew Up », « A \$54,000 Loss — Mouse Wrecks Havoc », « What Happens When a Condensate Tank Explodes? », « \$244,000 Loss From Contaminated Oil », « A Simple Test Would Have Saved \$75,000 », « \$175,000 Loss From Loose Connection », etc. 257

À ceux qu'intéresse particulièrement ce genre d'assurance, nous suggérons de prendre connaissance de cette revue de taille réduite, mais qui contient d'excellentes études, écrites à l'occasion d'un anniversaire. Cent ans en Amérique, ce n'est pas de l'histoire ancienne, mais, dans le domaine de la mécanique, c'est malgré tout une longue période au cours de laquelle des dossiers se sont accumulés et une technique a été mise au point.

**Lexique d'assurance et de réassurance**, par Jacques Lesobre et Henri Sommer, avec préface de J. de Florinier, directeur général de l'École nationale d'assurances. Aux Éditions Berger-Levrault, 5 rue Auguste-Comte. 1972.

258

Nous signalons ce lexique d'assurance et de réassurance à nos lecteurs car, s'il s'agit d'un instrument de travail destiné aux assureurs et aux réassureurs français, il peut également être utile aux anglophones, puisque le texte tient compte à la fois des expressions françaises et anglaises, avec l'équivalent dans chacune des langues. À signaler le sous-titre qui, au premier abord, paraît paradoxal: lexique anglais/américain-français. Quand on y songe, il y a en effet un vocabulaire anglais auquel on doit ajouter les habitudes et les termes du marché américain, si l'on veut être complet.

Il faut remarquer, cependant, que quelle que soit sa valeur, le lexique ne tient pas compte de tous les termes américains. Par exemple, *underwriter*, tout en ayant le sens de souscripteur en Angleterre, est le préposé à l'acceptation des risques aux États-Unis. Je crois qu'il faut faire une distinction entre le souscripteur membre du syndicat de Lloyd's, par exemple, et celui qui, dans son bureau, est l'acceptateur pour le compte de sa compagnie. Quoique faite dans certains journaux d'assurance comme l'*Argus*, cette distinction n'apparaît pas encore dans les dictionnaires ou les lexiques comme celui que nous présentons au lecteur.

**L'Annuaire des Sociétés d'Assurances 1975.** L'*Argus*, journal International des Assurances, 2 rue de Châteaudun, Paris. Prix: 165 francs.

Cet ouvrage de plus de 2,000 pages regroupe toute une foule de renseignements recueillis, pendant un an, dépouillés et classés avec soin. C'est un document de première utilité pour tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'assurance.

En voici la composition:

1<sup>re</sup> PARTIE: Tables des matières, Liste des dirigeants des Sociétés d'assurances et des Groupements professionnels. — 2<sup>e</sup> PARTIE: Sociétés d'Assurances classées par branches exploitées. L'Assurance française à l'étranger. — 3<sup>e</sup> PARTIE: Législation générale. — 5<sup>e</sup> PARTIE: Sociétés françaises et étrangères opérant en France. - Sociétés de crédit différé. - Sociétés étrangères classées par pays d'origine. - Mandataires généraux. - Sociétés de Défense et Recours. - Sociétés de Crédit. — 6<sup>e</sup> PARTIE: L'Assurance dans les pays francophones. — 7<sup>e</sup> PARTIE: Organismes officiels et groupements professionnels. — 8<sup>e</sup> PARTIE: Courtiers et Experts de la Région Parisienne. — 9<sup>e</sup> PARTIE: Principaux Agents, Courtiers et Experts de France et Outre-Mer. — 10<sup>e</sup> PARTIE: Renseignements divers. — 11<sup>e</sup> PARTIE: Sociétés disparues.

259

**German Insurance Laws. Statutes and Regulations Concerning Insurance Supervision and Insurance Contracts.** Werner Pfennigstorf. Chicago American Bar Foundation 1975.

Dans ce livre, fort bien présenté, se trouve une analyse très poussée des lois qui, en Allemagne, déterminent le contrôle des assurances. Il y a là une initiative intéressante de l'American Bar Foundation qui a vu à ce que le texte soit traduit en anglais. Nous le signalons à ceux qu'intéressent la loi et les affaires d'assurance en Allemagne.

**Matières plastiques et assurance.** Munich Reinsurance Company. Munich.

Depuis 1838, au moment où les premiers produits plastiques (vinyle) ont été fabriqués en laboratoire, on a fait beaucoup de chemin puisque en outre des isolants, des revête-

ments, on fait des cheminées, des engrenages, des tuyaux de toutes espèces et une étonnante gamme d'objets. Ce qu'on ne sait pas cependant, c'est que la plupart des produits sont aussi combustibles que toute autre matière organique, faite de carbone, d'hydrogène et d'oxygène.

260 Nous avons sous les yeux une intéressante étude de la Munich Re qui, après avoir présenté les produits plastiques dans leur nature, leur composition et leurs usages, énumère leur degré de combustibilité, comme la manière de les rendre moins dangereux. Une note indique comment dans l'usine où on les fabrique, on peut essayer de prévenir l'incendie et de lutter contre lui s'il est déclenché à un endroit où il y a des produits plastiques bruts ou déjà transformés. Cette étude s'ajoute à toutes celles que la Munich Re met à la disposition des assureurs, des courtiers, des ingénieurs spécialisés et de tous ceux qui s'intéressent à l'industrie, à ses risques et aux modalités de prévention et de protection. Nous l'indiquons au lecteur en signalant à nouveau ce que nous avons déjà dit des publications de la grande société munichoise; c'est du bon travail, devant lequel on s'incline avec respect.

**Rapport statistique sur les assurances personnelles, 1974.** Bureau d'Assurance du Canada.

Il y a là un document qui mérite une attention particulière. Nous voulons simplement le signaler à nos lecteurs comme une étude fort bien faite sur les résultats des assurances personnelles en particulier. Nous y reviendrons dans un prochain numéro. Pour l'instant, notons que le Bureau d'Assurance du Canada y passe en revue les résultats par province et par genre d'assurances. Les chiffres des provinces se répartissant à leur tour entre les régions. En somme, un excellent instrument d'analyse.

**Quelques aspects de l'assurance au Québec.** Extrait de la revue **Forces.** Montréal.

Dans cette revue, M. Marcellin Tremblay a fait paraître une étude de l'assurance dans le Québec. Nous en suggérons la lecture au lecteur, étant donné la personnalité de M. Tremblay qui connaît bien la question et, par ailleurs, l'intérêt de son étude.

**Revue Technique du Feu.** Août-septembre 1975. Paris.

261

Voici une revue consacrée à la lutte contre l'incendie, en France. En somme un peu l'équivalent de l'organe publié aux États-Unis par National Fire Protection Association. Nous l'indiquons au lecteur, tant elle nous paraît serrer la réalité de près: prévention et lutte contre l'incendie étant le double but auquel tendent en ce moment assureurs et ré-assureurs effrayés par l'importance et l'inattendu de certains sinistres.

Dans ce numéro, nous signalons:

a) l'étude sur les centrales nucléaires, faite par le professeur Philippe René. Établie en mai 1975, elle comprend trois parties:

- i) pourquoi le nucléaire ?
- ii) le fonctionnement des centrales nucléaires et le programme nucléaire français;
- iii) que peut-on reprocher aux centrales nucléaires ?

Devant la hausse des prix du mazout, le plafonnement des sources d'énergie et les besoins croissants, la France se tourne résolument vers les centrales nucléaires; ce qui soulève un débat assez violent. Ce qu'est le risque, dans quelle mesure est-il contrôlable et comment on peut le circonvenir ? Voilà, je pense, ce qu'il faut chercher dans l'étude du professeur René. Pour nous qui nous orientons nettement vers l'énergie

hydro-électrique, tout en faisant quelques expériences à contrecœur (quel mauvais jeu de mot), il est intéressant de voir ce qu'on pense de la question de l'autre côté de la grande mare.

Ajoutons une étude sur la protection contre les rayonnements ionisants et nous aurons une bonne idée de l'orientation de la Revue technique du feu ou, tout au moins de ce numéro.

**262 Sigma.** La Protection contre l'incendie dans les Centrales Nucléaires. Suisse de Ré. Zurich.

Nous profitons de l'occasion pour indiquer au lecteur le numéro du 8 août 1975 de *Sigma*, qui, comme on le sait, est un des organes techniques du groupe de la Suisse de Ré. Il y trouvera une série d'études sur la protection contre l'incendie dans les centrales nucléaires: sujet fort important dans le pays où ces établissements existent en très grand nombre; intéressant pour nous également, même si l'expansion n'est pas la même. Étude bien faite, tout à fait dans la tradition du groupe suisse.

**Des immeubles indestructibles par le feu.** Dans *France Information* de mai 1975.

Le béton ne brûle pas, affirme-t-on. S'il est chauffé à une température assez élevée, il peut être très abîmé. Par ailleurs, si l'armature métallique n'est pas suffisamment protégée, elle s'écroule ou se tord sous l'effet d'une chaleur intense. C'est ce que rappelle un article de *France Information* de mai 1975, en apportant des exemples vécus. Nous le signalons à ceux qui ne croient que ce qui est écrit.

**Les Cahiers de droit.** Volume 16, numéro 3, 1975. Les Presses de l'Université Laval.

À signaler dans ce numéro « La réforme du droit de la famille »: question extrêmement importante au moment où

celle-ci subit des attaques de toute part et où elle se transforme. Il s'agit du rapport de l'Office de revision du Code civil, que suivent les commentaires de Mes Deleury et Michèle Rivet et les observations de Mes Ernest Caparros et Mireille D. Castelli, tous quatre professeurs à la faculté de droit de l'Université Laval. Cette première partie du rapport est l'œuvre d'un comité qui, fort heureusement, comprend des membres féminins. Cela veut dire qu'enfin on s'adresse pour étudier un problème familial non plus uniquement à des hommes — laïques ou prêtres — mais aussi à celles qui, dans la cellule familiale, ont un intérêt direct et des vues précises.

263

La famille a évolué. C'est son aspect nouveau que s'efforce d'étudier cette première partie d'un rapport bien important, au double point de vue juridique et social.

Un deuxième article est intéressant à cause de son caractère historique: « L'avocat au Québec: 209 ans d'histoire », par André Sinclair. Réalisé dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par le Conseil des Arts du Canada, ce travail a été dirigé par le professeur Henri Brun de la faculté de droit de l'Université Laval. En voici les grandes lignes: *Existence de l'avocat avant la formation du Barreau; l'évolution de la profession depuis la formation du Barreau et, enfin, la conclusion*: « Quant à la perte par l'avocat de certains champs de pratique et l'accroissement très rapide du nombre de professionnels du droit, cela ne saurait constituer une cause d'ennuis que temporaire, puisque tellement de domaines nouveaux du droit s'ouvrent à l'avocat avec le développement de l'activité économique: le droit immobilier, le droit fiscal, le droit administratif, le droit du travail, le droit de l'expropriation, le droit de l'environnement, etc. Sans parler des possibilités de carrière dans les affaires, l'administration publique, la vie politique, l'enseignement du droit. »



**La chasse au pétrole et au gaz naturel.** Revue de l'Imperial Oil, no 4, 1974.

264

La recherche du pétrole et du gaz naturel se poursuit méthodiquement dans les régions arctiques. Imperial Oil est une des sociétés dont l'effort de prospection est le plus méthodique. Pour essayer d'atteindre les dépôts sédimentaires, on a d'abord prospecté la terre ferme. Puis, en mer, au nord de la Mackenzie, on a bâti des îlots qui résistent une saison, guère plus. Dans l'intervalle, on procède à des sondages qui donnent ou ne donnent pas de résultats. Ainsi, l'Île Adgo créée en mer de Beaufort s'est désintégrée sous la force des vagues, avant qu'on ait pu atteindre les couches prometteuses. Après s'être rendu à 8,000 pieds de profondeur, il a fallu abandonner. Il faut vraiment qu'on ait un très grand besoin de cet or noir, puisque Imperial Oil, pour elle seule, a dépensé jusqu'ici cent millions de dollars, non pas au hasard, mais sans qu'on soit certain d'en tirer quelque chose. Et si les réserves le justifient, il faudra acheminer le précieux liquide vers le sud, à travers la toundra. Tout cela se fait sous l'œil vigilant de l'État qui, pour des raisons écologiques, ne veut pas tout permettre. Ainsi, ces poissons qui se reproduisent dans les environs de certaines de ces îles artificielles, il ne faut pas les chasser car les esquimaux en vivent. Les choses ont bien changé depuis qu'au XIXe siècle, les trusts tentaculaires agissaient comme bon leur semblait.

Le pétrole est un autre exemple de ces besoins qu'on veut bien satisfaire, mais sans tout permettre quelle qu'en soit la conséquence pour les populations autochtones. Si les esquimaux sont peu nombreux, on leur reconnaît des droits dont, pendant longtemps, on ne s'est guère préoccupé tant on se persuadait que si la grande compagnie avait des droits, elle avait bien peu de devoirs. C'est à la lecture d'un récent bulletin de l'Imperial Oil que nous nous convainquons de l'orientation nouvelle des contrôles.